

Projet d'Accueil Individualisé (P.A.I.)

PROCEDURE

Madame, Monsieur,

La Communauté de Communes Faucigny Glières met à la disposition des parents des services (crèche, halte-garderie, accueil périscolaire, centre de loisirs, restauration, activités diverses...), qui nécessitent que nous ayons en notre possession tous les documents concernant les enfants dont nous avons la garde.

C'est le cas notamment de la fiche de renseignements, et du Projet d'Accueil Individualisé (PAI) pour les enfants qui le nécessitent. En effet, nos animateurs doivent pouvoir réagir très rapidement, en toute sécurité pour le bien des enfants, et ce au cas par cas.

Votre enfant fait l'objet d'un PAI dont la validité arrive à son terme :

Il vous appartient donc de le renouveler dès que possible afin qu'il soit bien en cours de validité pour la rentrée de septembre 2021, et qu'il couvre la totalité de l'année scolaire 2021 / 2022.

Vous comprendrez aisément que la santé de votre enfant étant l'une de nos priorités, je vous invite donc à transmettre le renouvellement du PAI 2021 / 2022, de votre enfant à **Mme Pluche** responsable du service petite enfance, infirmière.

Vous avez la possibilité de la contacter au **06.71.59.06.44**.

Persuadé de votre compréhension et pour le bien de votre enfant, je vous prie, d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Le Pôle Administratif Enfance.

PROJET D'ACCUEIL INDIVIDUALISE

Année Scolaire :

Date précise :

ETABLISSEMENT SCOLAIRE :

Adresse :

Téléphone :

ELEVE :

Nom :

Prénom :

Date de naissance :

Classe :

PARTIES PRENANTES

Parents ou représentants légaux

Adresse :

Téléphone :

Directeur ou chef d'établissement :

Enseignant :

Médecin traitant :

Adresse :

Téléphone :

Service hospitalier :

Adresse :

Téléphone :

Médecin Education Nationale et/ou Médecin PMI :

Adresse :

Téléphone :

Infirmière Education Nationale et/ou Puéricultrice :

Adresse :

Téléphone :

Autres :

Adresse :

Téléphone :

REFERENTS A CONTACTER

(Numéros de téléphone)

Parents :

Téléphone domicile :

Téléphone portable :

Téléphone travail :

Mère :

Père :

Médecin traitant :

Téléphone :

Service hospitalier :

Téléphone :

SAMU : 15 ou 112 sur portable

Personnes ou organismes intervenant dans la prise en charge médicale et pédagogique de l'élève :

Téléphone :

En cas de remplacement des enseignants, faire suivre l'information de façon prioritaire.

Prise en charge complémentaire (médicale ou pédagogique) de l'enfant

- Type de cette prise en charge
- Coordonnées des personnes ou organismes concernés
- Fréquence et horaires des interventions
- Lieu d'intervention (intra ou extra-scolaire)

Aménagements pédagogiques :

A envisager dans le cadre :

➤ De l'EPS :

➤ **Des activités d'arts plastiques** : en cas d'allergie à l'arachide, ne pas utiliser de coquilles de noix ou de noisettes.

➤ **Des déplacements dans l'établissement scolaire** : sur prescription, certains enfants doivent disposer de leur trousse d'urgence sur eux dans un sac banane.

➤ Des classes transplantées :

Informers éducateurs de la structure d'accueil de l'existence du PAI et l'appliquer. Emmener tout médicament nécessaire.

En cas de remplacement des enseignants, faire suivre l'information de façon prioritaire.

RESTAURATION

Type d'allergies :

Aménagements spécifiques :

- Conseils alimentaires joints
- Plateau régime particulier avec service de restauration spécialisé
- Plateau avec menu de substitution (composition des menus mise à la disposition des parents)
- Panier repas : voir protocole spécifique
- Goûter fourni par les parents

La table de cantine doit être soigneusement nettoyée avant la prise des repas.
Le lavage des mains de l'enfant doit être systématique.

Protocole d'intervention en cas d'urgence signé par le médecin traitant et précisant :

LES SIGNES D'APPEL	LES MESURES À PRENDRE

APPELER LE SAMU et fournir les informations ci-dessus au médecin régulateur.

LOCALISATION DE LA TROUSSE D'URGENCE

Localisation de la trousse d'urgence :

- Sur l'enfant
- Ou lieu à préciser (accessibilité immédiate)

Documents annexes :

- Compte rendu du bilan allergologique à l'attention du médecin de l' Education nationale
- Demande écrite des parents concernant les soins à effectuer et les médicaments à administrer aux personnes présentes
- Autorisation des parents pour transmission du PAI au SAMU
- Photocopie de l'ordonnance du médecin
- Protocole du panier repas

Les parties prenantes ont pris connaissance de la totalité des paragraphes et des annexes du présent document. Ils s'engagent à le communiquer aux personnels qui pourraient être amenés à les remplacer.

Date et signatures :

Les parents L'enseignant(e) Le (La) directeur(trice) d'école ou chef d'établissement

Le médecin Education Nationale et/ou de PMI Le médecin traitant

Le médecin allergologue Le service de restauration scolaire

Autres

